

## Attestation de dommages

(Important une seule espèce par attestation)

Je soussigné : -----  
demeurant à : -----

Profession : -----  
N°portable : ----- Mail : -----

atteste avoir subi des dégâts :

- Date ou période probable des dégâts (1): -----
- Lieu des dégâts : -----
- Description des dommages (2) : -----
- Espèces ayant causé les dommages : (3)
  - identification certaine -  auteur capturé - Nom de l'espèce :-----
  - identification incertaine - Espèce soupçonnée :-----
- **Estimation en euros du coût des dégâts : -----**  
**ou niveau de nuisance (sonore/olfactive/salissure)(4)**

0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
nulle				gène					gène	
				occasionnelle					insupportable	

Fait à -----  
Le -----  
Signature du déclarant

### Authentification :

L'authentification des dégâts est obligatoire pour être prise en charge dans le cadre de l'enquête départementale. Seules les personnes suivantes sont habilitées à authentifier les déclarations : les piégeurs agréés, les gardes particuliers, les agents de la FDC 52, de l'ONCFS et les lieutenants de louveterie.

Visa de la personne habilitée

Qualité : ----- Date : -----

**Important** : cet imprimé permet de dresser des statistiques sur les dommages commis par les prédateurs et les déprédateurs (belette, hermine, putois, martre, fouine, renard, chat haret, corbeau freux, corneille noire, pie, choucas des tours, étourneau, ragondin, rat musqué, blaireau). Il ne concerne pas les dégâts causés par les ongulés (cerf, chevreuil, sanglier). Il ne permet pas d'obtenir une indemnisation du préjudice.

(1) Les dégâts signalés doivent être réels et non supposés.

(2) N'hésitez pas à joindre des photos, des devis ou des factures pour apporter une preuve formelle des dégâts. Possibilité de les transmettre par SMS au 06.07.14.34.68.

(3) Mettre une croix.

(4) Entourer le bon chiffre